



5/9
MAI
2027

MÉDOC ATLANTIQUE
FRENCHMAN[®]
TRIATHLON CARCANS



MÉDOC
ATLANTIQUE
Communauté de Communes
De l'estuaire à l'océan !

europé2
POP RADIO





SOMMAIRE

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR	I
ARTICLE 2 : LES ÉPREUVES ET LES HORAIRES	I
ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ACCÈS AUX ÉPREUVES	2
ARTICLE 4 : ENGAGEMENT	2
ARTICLE 5 : DATE LIMITE D'INSCRIPTION	2
ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS	3
ARTICLE 7 : MON DOSSARD	3
ARTICLE 8 : RÈGLEMENT FFTRI	3
ARTICLE 9 : ARBITRAGE ET RÈGLES APPLICABLES SUR LA COURSE	4
ARTICLE 10 : SANCTIONS ET PÉNALITÉS	4
ARTICLE 11 : LISTE DES INFRACTIONS ET SANCTIONS	4
ARTICLE 12 : PROGRAMME GLOBAL & TEMPS LIMITES	5
ARTICLE 13 : ÉPREUVE NATATION	5
ARTICLE 14 : ÉPREUVE CYCLISTE	6
ARTICLE 15 : ÉPREUVE PÉDESTRE	7
ARTICLE 16 : SÉCURITÉ DES CONCURRENTS	8
ARTICLE 17 : RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE	8
ARTICLE 18 : MODIFICATION DES ÉPREUVES	8
ARTICLE 19 : ANNULATION DE L'ÉPREUVE	8
ARTICLE 20 : ABSENCE DE DÉLAI DE RÉTRACTATION	9
ARTICLE 21 : ASSURANCE ANNULATION	9
ARTICLE 22 : ATHLÈTES SANS ASSURANCE ANNULATION	10
ARTICLE 23 : ASSURANCE ORGANISATEUR	10
ARTICLE 24 : AIDE MÉDICALE	11
ARTICLE 25 : DOPAGE	11
ARTICLE 26 : ATHLÈTES ÉLITES	11
ARTICLE 27 : PRIZE MONEY	12
ARTICLE 28 : CHARTE DÉVELOPPEMENT DURABLE	13
ARTICLE 29 : OBJETS TROUVÉS / PERDUS	13
ARTICLE 30 : DROIT À L'IMAGE	13

FRENCHMAN TRIATHLON CARCANS 2027

RÈGLEMENT ÉPREUVE

« L'inscription d'un concurrent et / ou sa participation à la compétition (ou une partie) implique automatiquement et de plein droit son acceptation pleine et entière des règles présentées dans ce document ».



Article 1 - L'organisateur

Le « Frenchman Triathlon Carcans » est organisé par la « SARL FRENCHMAN CONNECTION »
du Mercredi 5 Mai au Dimanche 9 Mai 2027.

L'organisateur se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment le contenu des présentes conditions. En cas de modification le règlement en vigueur au jour de la course sera appliqué.

Article 2 - Les épreuves et les horaires

Mercredi 5 Mai

14h : Frenchkid Aquathlon

Distances différentes en fonction de l'âge

Jeudi 6 Mai

7h00 : Départ Triathlon M

1500m natation / 40kms vélo / 10kms course à pied

14h : Départ Triathlon XS

400m natation / 10kms vélo / 2,5kms course à pied

Vendredi 7 Mai

7h00 : Départ Sichel Sport Triathlon L

1900m natation / 90km vélo / 21km course à pied

Samedi 8 Mai

7h : Départ Médoc Atlantique Frenchman Triathlon XXL

3800m natation / 180km vélo / 42km course à pied

“Épreuve CHALLENGE”

Il est proposé en 2027 l'épreuve Challenge qui consiste à l'engagement et la participation d'un seul et même athlète sur le Triathlon distance M, puis la distance L et pour terminer le Triathlon distance XXL.

Un classement individuel sera proposé sur chaque distance mais également un classement global “Challenge”. Une remise de récompense officielle se déroulera le dimanche 9 Mai à partir de 10h au Cinéma de Maubuisson.

Si un athlète ne participe à une de ses trois épreuves,
il ne sera pas comptabilisé dans le classement officiel du “Challenge”.

Article 3 - Conditions d'accès aux épreuves

Les épreuves proposées par l'organisation sont ouvertes à tous les licenciés de la Fédération Française de Triathlon et également aux non licenciés FFTRI.
La compétition est ouverte à tous les publics.



- Triathlon Distance XS : Accessibilité à partir de la catégorie Benjamin
- Triathlon Distance M en individuel : Accessibilité à partir de la catégorie Junior
- Triathlon Distance M en relais : Accessibilité à partir de la catégorie cadet
- Triathlon Distance L : Accessibilité à partir de la catégorie Junior
- Triathlon Distance XXL en individuel : Accessibilité à partir de la catégorie Junior
- Frenchkid Aquathlon : Accessible aux enfants nés entre 2021 et 2012
- Épreuve "CHALLENGE" : Accessible à partir de 18 ans

Article 4 - Engagement

L'engagement se fait individuellement, il n'est définitif qu'à réception du dossier complet.

Le dossier d'engagement doit comprendre :

Pour les licenciés FFTRI

La licence FFTRI saison 2027
Le règlement des frais de participation

Tous les licenciés FFTRI devront lors de leur inscription en ligne,
transmettre leur licence à jour précisant « LICENCE COMPÉTITION ».
Les licences entraînements/loisirs ne sont pas valides pour participer à des triathlons en compétition.

Pour les non-licenciés FFTRI

- 1-) La "Licence Expérience" à souscrire depuis le site klikégo dans votre espace athlète
- 2-) Le questionnaire de santé à compléter sur le site de klikégo lors de votre inscription
- 3-) Le règlement des frais d'inscription

Une autorisation parentale pour les mineurs est à compléter sur le site de Klikégo lors de l'inscription.

Ø - Seule la licence FFTRI est acceptée

Article 5 - Date limite d'inscription

La date limite d'inscription via le site www.frenchmantriathlon.com sera effective le :

- XXL - 15 Avril 2027
- L - 15 Avril 2027
- M - 15 Avril 2027
- XS - 30 Avril 2027
- Frenchkid Aquathlon - 30 Avril 2027

Article 6 - Inscriptions



Les concurrents ne peuvent s'inscrire sur que le site www.frenchmantriathlon.com

L'inscription est ferme et définitive.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription de toute personne à motif légitime. En cas de refus de l'inscription, toute demande de dommages-intérêts outre le remboursement des frais d'inscription est exclue.

Chaque inscription est strictement personnelle et nominative. Chaque inscription fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne. Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite. Toute infraction à cette interdiction entrainera la disqualification du participant qui est considéré comme une usurpation d'identité, passible du pénal.

Aucune inscription ne sera validée si le concurrent ne présente pas la totalité des documents demandés.

Pour tous les athlètes de la catégorie V7 et plus il leur sera demandé un certificat médical avec la mention «triathlon en compétition sur la distance à réaliser (XS/M/L/XXL)» de moins de 6 mois à la date du triathlon même si l'athlète est licencié FFTRI.
Sans ce document son inscription ne sera pas validée.

Article 7 - Mon dossard

[Retrouver mon dossard](#)



Article 8 - Règlement FFTRI

Les épreuves se disputent selon les règles édictées par la FFTRI et le règlement de l'organisation. Les concurrents s'engagent en tout état de cause à les respecter.

L'inscription d'un concurrent aux épreuves implique automatiquement et de plein droit son acceptation du règlement FFTRI et du présent règlement.



Article 9 - Arbitrage et règles applicables sur la course

Un jury d'arbitres sera constitué par la Ligue Aquitaine afin d'appliquer le présent règlement et apprécier tous litiges éventuels. Les décisions sont sans appel durant les épreuves.

Ils sont seuls habilités à faire appliquer le règlement.

Article 10 - Sanctions et pénalités

Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement de la FFTRI.

Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que le règlement soit respecté et comptent aussi sur le meilleur esprit sportif.

Article 11 - Liste des infractions et sanctions

CARTON ROUGE

Disqualification immédiate

Remise de dossard à l'arbitre et arrêt de la course

Comportement grossier et/ou anti-sportif

Dossard coupé sans possibilité d'en changer

Assistance ou dépannage par un tiers extérieur à la course

Non-respect du code de la route

Mauvais comportement envers les arbitres, bénévoles, spectateurs, etc..

Ravitaillement hors zones prévues

Jet de déchet et/ou abandon de matériel hors

« Zone de Propreté »

Drafting caractérisé

Temps limite dépassé

CARTON BLEU

Pénalité de 5 min pour le format XXL et le format L et de 2 min pour le format M

NEW : 2 cartons bleus sur le format M - Disqualification

NEW : 3 cartons bleus sur le format XXL & L - Disqualification

CARTON JAUNE - STOP & GO

Demande de remise en conformité
Gêne volontaire

Dossard mal positionné ou plié,
Équipement mal rangé dans le parc

MISE HORS COURSE et/ou NON CLASSÉ

(sans présentation de carton rouge)

“Pénalité” non faite

Aucune réclamation n'est autorisée contre une décision de disqualification de la part d'un arbitre. Ils sont habilités à sanctionner une quelconque irrégularité à tout moment. Il est de la responsabilité de l'athlète de se rendre à la prochaine « zone de pénalité » et d'y effectuer sa pénalité. S'il ne le fait pas, il sera automatiquement disqualifié.



Article 12 - PROGRAMME GLOBAL 2027 & TEMPS LIMITES

FRENCHMAN TRIATHLON CARCANS	FRENCHKID AQUATHLON	M Indiv 1500 - 40 - 10	XS Indiv 400 - 10 - 2,5	L Indiv 1900 - 90 - 21	XXL Indiv 3800 - 180 - 42
DATE	Mercredi 5 Mai	Jeudi 6 Mai	Jeudi 6 Mai	Vendredi 7 Mai	Samedi 8 Mai
RETRAIT DES DOSSARDS	9h - 15h	Mercredi 5 Mai : 9h - 20h Jeudi 6 Mai : 5h30 - 6h30	Mercredi 5 Mai : 9h - 20h Jeudi 6 Mai : 9h - 13h30	Jeudi 6 Mai : 9h30 - 20h Vendredi 7 Mai : 5h30 - 6h30	Vendredi 7 Mai : 9h30 - 20h
HORAIRE DÉPART	14h	7h	14h	7h	7h
TYPE DE START (rolling ou mass start)	Mass start	Rolling Start 7h - 7h45 (6 athlètes toutes les 6 sec)	Rolling start 14h - 14h05 (6 athlètes toutes les 5 sec)	Rolling Start 7h - 8h (6 athlètes toutes les 6 sec)	Rolling start 7h - 7h06 (20 athlètes toutes les 6 sec)
LA VEILLE DE COURSE DÉPÔT VÉLO	/	13 Mai 18h - 20h	/	14 Mai 17h - 19h30	17h - 19h30
JOUR DE COURSE OUVERTURE PARC À VÉLO	/	5h30	12h30	5h30	5h30
JOUR DE COURSE FERMETURE PARC À VÉLO	/	6h45	13h45	6h45	6h45
HORAIRE CONSIGNE	/	6h - 12h30	13h - 16h30	6h - 7h30 / 11h - 17h	Sac "Gear" dans la tente de transition
BRIEFING DE COURSE	Avant chaque catégorie	Briefing digital	Briefing digital	Briefing digital	Vendredi 7 Mai 17h30 - 18h15 - 19h
CLÔTURE T1	/	8h45	14h20	9h10	9h15
CLÔTURE T2	/	10h45	14h50	13h30	17h30
ARRIVÉE DU 1ER	/	8h45	14h30	10h40	14h45
RETRAIT VÉLO OUVERTURE PARC À VÉLO	/	10h45 - 12h15	15h - 16h30	13h30 - 16h30	17h30 - 00h
RÉCOMPENSES	16h Pour toutes les catégories (Lieu : Ligne d'arrivée)	11h30 (Lieu : Ligne d'arrivée)	15h (Lieu : Ligne d'arrivée)	15h30 (Lieu : Ligne d'arrivée)	Dimanche 9 Mai 10h (Lieu : Cinéma)
CLÔTURE ÉPREUVE	17h	12h	15h15	16h	00h

Article 13 - Natation

La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température est supérieure ou égale à 24,5°C. Le port du bonnet de bain de l'organisation est obligatoire et il sera remis le jour de la compétition par l'organisateur.

RÈGLEMENT NATATION

- Les bonnets de bain sont fournis lors du retrait des dossards et doivent être portés durant toute l'épreuve de natation. Si non porté risque de disqualification.
- Assurez-vous que la puce est attachée solidement à votre cheville avant de pénétrer dans l'eau.
- Le parcours natation sera balisé par des bouées tous les 200m. Il vous suffira de longer celles-ci pour arriver sur la plage.
- Nous mettons en place sur le parcours natation des bateaux, kayaks et maîtres-nageurs pour vous aider en cas de besoin. A cette période la température de l'eau sera d'environ 18°C/20°. Le port de la combinaison est autorisé et recommandé.
- Les palmes, plaquettes, pull-boys, tubas et autres objets aidant à la flottaison ne sont pas autorisés.

Si l'épreuve natation vient à être annulée en raison des conditions climatiques (tempête, pollution) elle sera remplacée par un parcours course à pied. Les tracés des parcours vélo et course à pied resteront inchangés.



Article 14 - Épreuve cycliste

Seuls les concurrents sont autorisés à entrer dans le parc à vélos

- Avant l'épreuve -

Les concurrents doivent se présenter à l'entrée du parc à vélo, casque sur la tête, jugulaire serrée avec le dossard épinglé et non plié.

Lorsque les vélos sont entrés dans le parc il n'y a plus la possibilité de les ressortir.

- Pendant l'épreuve -

Il est interdit de circuler à vélo dans le parc pendant les transitions. Le casque devra être mis sur la tête, jugulaire serrée dès que les concurrents auront le vélo à la main. Les vélos sont posés à l'emplacement numéroté selon le numéro de dossard. Le port d'un casque à coque rigide homologué est obligatoire lors de l'épreuve cycliste.

Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du code de la route. Ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée. Il est également interdit de jeter les éventuels « déchets » hors de zones de propreté. Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagné en vélo sur le circuit cycliste.

Une zone « consigne » sera installée à proximité du parc à vélo afin que les athlètes y déposent leur sac personnel et autre objet interdit dans le parc à vélo.

RÈGLEMENT VÉLO

- Pour votre sécurité le port du casque est obligatoire (voir règlement FFTRI). L'organisateur fournira à l'athlète les différents dossards.
- Vous avez l'entière responsabilité de votre vélo le jour de la course. Vérifiez qu'il n'y ait pas de soucis mécaniques et que tout soit fixé sur votre vélo en toute sécurité.
- Des crevaisons et autres problèmes techniques du type surgonflage peuvent survenir lors de la course. Soyez préparés à ce type de problème.
- Votre vélo doit être conforme aux règles de la Fédération Française de Triathlon. Les roues lenticulaires sont autorisées selon le règlement FFTRI (sauf en cas de vent fort). Attention pour le triathlon XS elles sont interdites car c'est une course avec DRAFTING / aspiration-Abri autorisé.
- Si vous avez une pompe à vélo à pied, pensez à la remettre à un de vos proches avant le début de la course. Ce genre de matériel ne sera pas autorisé dans le parc à vélos une fois celui-ci fermé.



DISTANCE MINIMALE ENTRE LES VÉLOS

	DISTANCES	CARTON	TEMPS PÉNALITÉ	ZONE DE PÉNALITÉ
XS	DRAFTING AUTORISÉ	Ø	Ø	Ø
M	7 m	BLEU	2 min	Avant l'entrée dans le parc à vélo
L / XXL	12 m		5 min	

Chaque athlète est individuellement responsable pour toute réparation et incident à vélo.

CIRCULATION SUR LES ROUTES

Attention, nous avons le droit de passage prioritaire sur les routes et intersections

« Il est donc impératif que chaque athlète respecte le code de la route ».

Les services d'ordre du type Police, Gendarmerie et bénévoles sécuriseront au maximum la route, soyez prudents en arrivant aux carrefours et à tous moments. Un imprévu est très vite arrivé.

Lors d'une approche à un point de ravitaillement pensez à ralentir et restez attentifs aux déplacements des autres concurrents pour éviter toutes collisions.

Article 15 - Épreuve pédestre

Le parcours course à pied sera balisé et vous rencontrerez tout au long du parcours de nombreux bénévoles.

Les lecteurs MP3, Go Pro et autres appareils ne seront pas autorisés sur tout le triathlon.

Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagné en course à pied sur le circuit pédestre.

RÈGLEMENT COURSE À PIED

Durant toute la course, l'athlète devra porter le dossard de façon visible, sur le devant, soit épinglé sur le maillot soit accroché à un porte dossard.

Un vélo ouvreuse précédera le premier homme et la première femme et le dernier(e).



Article 16 - Sécurité des concurrents

La sécurité médicale est assurée par deux médecins et deux infirmiers plus les services de l'ADPC 33.

Article 17 - Ravitaillement et assistance

Aucun ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisateur n'est autorisé, ni aucune assistance extérieure. Les bénévoles s'occupent de tout.

Pour le Triathlon XXL, l'athlète est seul responsable du contenu de son ravitaillement personnel. Aucune substance illicite ne doit être présente sous peine de sanctions lourdes de la FFTRI et de l'Organisation. L'athlète doit faire preuve d'éthique sportive.

Article 18 - Modification des épreuves

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure.

Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

Article 19 - Annulation de l'épreuve

Dans l'hypothèse où l'épreuve devrait être annulée ou interrompue pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier décisions des autorités publiques, risques d'intempéries, risques sanitaires, pandémie etc... l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents.

Les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.

Les concurrents renonceront à toute réclamation ou demande de remboursement du fait de cette annulation.

Article 20 - Absence de délai de rétractation



La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation).

Toute inscription est ferme et définitive.

En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription (sauf cas énoncés dans l'article N°20 et 21).

Article 21 - Assurance annulation (M - L - XXL)

Toute annulation d'inscription sera soumise aux conditions d'annulation ci-dessous, et elle doit être obligatoirement souscrite au moment de vos achat de dossard sur Klikégo.

ASSURANCE ANNULATION FORMAT M - L - XXL

M : 10€

L : 20€

XXL : 30€

En souscrivant l'assurance annulation, l'athlète s'assure qu'en cas de maladie ou accident, décès du conjoint ou d'un descendant, il sera remboursé à la hauteur de 50% de ses frais d'inscription(hors assurance annulation) sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif avant **le 15 Avril 2027 pour le M, le L et le XXL**

Ø Si l'athlète le souhaite, son inscription sera reportée à sa demande pour l'édition suivante.

Ø Si l'athlète le souhaite, son inscription peut-être transférée à l'athlète de son choix

CAS PARTICULIER **grossesse**

Nous proposons aux athlètes féminines qui sont en cours de grossesse et qui souhaitent annuler leur inscription le remboursement de 100%.

Il faut envoyer par mail à l'organisation le justificatif de grossesse et l'attestation du médecin

Article 22 - Athlètes sans assurance annulation

Ø L'assurance annulation n'est pas proposée pour la distance XS.

Les athlètes n'ayant pas souscrit d'assurance annulation (XS/M/L/XXL) ne pourront en aucun cas demander un report de dossard ou obtenir un remboursement de leur inscription.

Vous aurez néanmoins la possibilité de revendre votre dossard via la plateforme de revente mise en place par klikégo. Le coût du transfert d'inscription est facturé 20€ à l'athlète propriétaire du dossard L / XXL, 10€ pour la distance M et 5€ pour le XS.

Ce montant couvre les frais de dossier.

Article 23 - Assurance organisateur

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur agréée par la Fédération Française de Triathlon en cas de dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires causés à autrui.

Les concurrents sont :

- Soit licenciés à la FFTRI avec licence compétition, ils bénéficient donc de l'assurance responsabilité civile + dommages corporels + assistances.
- Soit licenciés à la FFTRI avec une licence loisir et/ou dirigeant, il vous sera demandé de souscrire le pass compétition.
- Soit non licenciés ils doivent souscrire une "LICENCE EXPÉRIENCE FFTRI" qui les garantit uniquement en responsabilité civile en complément de leur responsabilité civile. Ils leur sont vivement conseillés de prendre contact avec leurs assureurs personnels ou de leur fédération pour les garanties accidents corporels et assistances.

Les licences UFOLEP ne sont pas valables

Il est rappelé que lors de collision entre triathlètes, les dommages au vélo sont systématiquement exclus du contrat de base de la FFTRI y compris en responsabilité civile pour les licenciés FFTRI, les non licenciés et les licenciés hors FFTRI.

Les concurrents sont couverts par une assurance individuelle accident rattachée à leur propre licence FFTRI. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes et accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou de non-respect du code de la route.

Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.

L'organisateur recommande très fortement à chaque participant de souscrire personnellement une assurance de type "individuelle-accident" couvrant les dommages corporels auxquels les participants peuvent se trouver exposés à l'occasion de l'événement, en l'absence de tiers responsable.



Suite :

L'organisateur invite ainsi chaque participant à vérifier auprès de sa compagnie d'assurance (et/ou, s'il est licencié, auprès de la compagnie d'assurance de la Fédération auprès de laquelle il détient cette licence) s'il bénéficie d'une couverture adaptée susceptible d'être actionnée en cas d'accident corporel se produisant au cours de l'événement.

L'organisateur invite en outre chaque participant à souscrire, s'il l'estime nécessaire, des garanties complémentaires, afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas d'accident.

Pour rappel, une assurance individuelle accident inclut généralement la prise en charge des frais médicaux, une indemnisation en cas d'invalidité ou de décès, ou encore la prise en charge des frais de recherche, de secours et de rapatriement. Il est rappelé par ailleurs que l'indemnisation au titre d'une « individuelle-accident » est définie sur une base forfaitaire, de sorte que les garanties souscrites ne couvrent pas nécessairement l'intégralité du préjudice subi.

Article 24 - Aide médicale

NATATION

Des sauveteurs seront présents pour assurer votre sécurité sur le parcours natation.

VÉLO - COURSE À PIED - AIRE DE TRANSITION

Vous rencontrerez de nombreuses fois sur les parcours cyclistes et pédestres des secouristes. Assurez-vous d'être lucides et de pouvoir continuer la compétition.

« L'organisation tient à préciser que vous courrez l'épreuve en toute connaissance de cause de votre état de santé et qu'elle ne saurait être tenue responsable de vos blessures et dommages encourus pendant la course liée à votre état de santé ».

Article 25 - Dopage

Tous les athlètes peuvent faire l'objet de tests avant et après la course.

En vous inscrivant à notre épreuve, vous acceptez d'être soumis à tous ces tests de dopage et de respecter les pénalités associées à ces règles anti-dopage.

Article 26 - Athlète Élite

Les Prizes Money sont versés uniquement aux athlètes qui partent dans la vague élite.

Horaire de départ de la vague Élite :

Triathlon Distance M : 7 heures

Triathlon Distance L : 7 heures

Les élites hommes et les élites femmes partent en même temps dans la même vague.

Si vous souhaitez faire partie de la vague élite merci d'envoyer un mail à l'organisation en précisant votre palmarès.



mail : hello@frenchmantriathlon.com



Article 27 - Prize Money



Pour être en mesure de toucher la totalité de vos gains, il est impératif que l'athlète soit présent à la cérémonie des récompenses.

Seuls les athlètes inscrits dans le SAS Élite pourront toucher le prize money.

Le prize Money est soumis à l'impôt correspondant, conformément à la loi Française. Il sera versé dans les 30 jours après validation des arbitres et chronométreur.

TRIATHLON M

HOMME	FEMME
1 000€	1 000€
800€	800€
600€	600€

TRIATHLON L

HOMME	FEMME
1 500€	1 500€
1 000€	1 000€
750€	750€

TRIATHLON XXL

HOMME	FEMME
2 500€	2 500€
2 000€	2 000€
1 500€	1 500€
1 000€	1 000€
500€	500€

Article 28 - Charte développement durable



Le « FRENCHMAN TRIATHLON CARCANS » est un « Triathlon Durable ».

L'organisateur s'engage au respect de la charte définie par la FFTRI.

Par respect pour l'environnement, les concurrents veilleront à ne pas laisser sur les parcours leurs éventuels déchets. L'organisateur met à disposition des « Zones de Propreté » identifiées sur lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers. Il y aura également sur le site de compétition des containers de Tri sélectif. Tout triathlète qui ne respecte pas ces dispositions s'expose aux sanctions prévues par la FFTRI.

Article 29 - Objets trouvés / perdus

Nous vous rappelons que l'organisation n'est pas responsable des objets que vous pourriez perdre.

Tout objet trouvé peut être ramené :

5 Mai au 7 Mai : Retrait des dossards

8 Mai : Parc à vélo

Tout objet marqué au nom de l'athlète pourra être retourné à son propriétaire contre remboursement.

Après le 30/05/2027, tous les objets non réclamés seront mis au rebut.

Article 30 - Droit à l'image

Les concurrents autorisent expressément l'Organisateur de la compétition ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires, médias et autres à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée.

CONTACTEZ-NOUS

ORGANISATEUR

MR BENJAMIN SANSON
HELLO@FRENCHMANTRIATHLON.COM

PHOTOGRAPHE OFFICIEL

M. SÉBASTIEN HURUGUEN
CONTACT@HURUGUEN.FR
[HTTPS://WWW.HURUGUEN.FR/SITE/BOU](https://www.huruguen.fr/site/boutique-photos-triathlons/)

